



COMMISSARIAT PROVINCIAL  
VILLE DE KINSHASA  
COMMANDEMENT

## Communiqué officiel

Le Commissaire Provincial de la Police Nationale Congolaise Ville-Province de Kinshasa porte à la connaissance du public Kinois en général et des Usagers de la route en particulier que la circulation des **véhicules remorques** en provenance et/ou en partance vers la province du Kongo Central, à travers la Ville-Province de Kinshasa, est articulée de la manière suivante :

1. Heure d'entrée dans la Ville de Kinshasa : **De 21 Heures à 05 Heures du matin ;**
2. Heure de sortie pour la Province du Kongo Central : **21 Heures ;**
3. Les déchargements de leurs marchandises ne s'effectueront que pendant la journée.

De ce fait, les Usagers de la route sont priés de prendre toutes les dispositions qui s'imposent en vue de s'y conformer quant à ce, car la sécurité de personnes et de leurs biens en dépend.

Fait à Kinshasa, le 30 MAI 2019

Le Commissaire Provincial de la Police  
Ville de Kinshasa

**KASONGO KITENGE Sylvano**  
Commissaire Divisionnaire Adjoint

